

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Objet : Délibération portant prolongation des modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) 2020- 2024 jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les M3C 2020-2024 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la prolongation des M3C 2020-2024 jusqu'à la fin de l'offre de formation LMD4 (pour l'année universitaire 2025/2026).

Après en avoir délibéré :

Article unique

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la prolongation des M3C 2020-2024 jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 11

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Objet : Offre de formation 2026-2030 annexe au cadrage double licence

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet d'annexe au cadrage double licence pour l'offre de formation 2026-2030 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur l'annexe au cadrage double licence pour l'offre de formation 2026/2030.

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'offre de formation 2026-2030 : annexe au cadrage double licence.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 12

Abstention : 0

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Objet : Modification de maquettes : master TAL et master MEEF 1^{er} degré

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les projets de modifications de maquettes.

Après en avoir avisé :

Article 1 : Master TAL

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la modification de maquette du master TAL.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 12

Article 2 : Master MEEF 1^{er} degré

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la modification de maquette du master MEEF 1^{er} degré.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglena JELIEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Objet : Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025 - 2026

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025-2026

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 12

Abstention : 0

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Objet : Actualisation de la liste des bonus aux diplômes pour l'année universitaire 2025-2026

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire de délibérer sur l'actualisation de la liste des bonus aux diplômes pour l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'actualisation de la liste de bonus aux diplômes pour l'année universitaire 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Méglène JELEVA

A blue circular stamp of the Université Paris Nanterre is visible. It features the university's name around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp. The number '03' is printed at the bottom of the stamp.

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Objet : Livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2025-2026 présentés par Médiadix, l'UFR SITEC, l'UFR SSA, l'UFR STAPS, le SUFOM et la DFCA pour le DAEU.

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2025-2026 présentés par MEDIADIX, l'UFR SITEC, l'UFR SSA, l'UFR STAPS, le SUFOM et la DFCA pour le DAEU.

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2025-2026 présentés par MEDIADIX, l'UFR SITEC, l'UFR SSA, l'UFR STAPS, le SUFOM et la DFCA pour le DAEU.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 12

Abstention : 0

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Objet : Programmation des projets financés par la CVEC

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la programmation des projets financés par la CVEC.

Après en avoir avisé :

Article 1 : Projets remontés dans le cadre des appels à projets des composantes

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'enveloppe budgétaire consacrée au projets des composantes.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 12

Article 2 : Demandes des services et composantes pour les projets intégrés au budget rectificatif n°1 2025

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les demandes des services pour les projets nouveaux intégrés au budget rectificatif 2025.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 12

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025****Objet : Avis sur les projets de conventions**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les projets de conventions mentionnés ci-dessous :

Considérant que la convention de coordination territoriale « Alliance Paris Lumières » a été présentée à la la commission de la formation et de la vie universitaire pour information.

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les projets de conventions mentionnés ci-dessous,

a) Conventions internationales

- 1) CV 2024-471 Convention de coopération entre l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et les universités membres du Consortium d'appui du Collège juridique Franco-roumain d'études européennes
- 2) CV 2024-507 Accord-cadre de coopération internationale - Sun Yat - Sen University (CHINE) / UPN
- 3) CV 2024-508 Convention d'échange d'étudiants - Sun Yat-Sen University (CHINE) / UPN
- 4) CV 2024-557 Convention d'échange d'assistants linguistiques - McMaster University's Departement of French (Hamilton Ontario Canada) / UPN
- 5) CV 2025-095 Accord-cadre de coopération internationale - Le CÉGEP de Sept-Îles (Québec) / UPN
- 6) CV 2025-194 Accord de collaboration relatif à un programme de double diplôme en Master " Dramaturgie comparative et recherche sur la performance" - Université Libre de Bruxelles / Université d'Arts Académie du Théâtre (Helsinki) / Johann Wolfgang Goethe-Universität / Oslo National Academy of the Arts / UPN
- 7) CV 2025-197 Accord-cadre de coopération internationale - Université Royale de Droit et des Sciences Économiques (CAMBODGE) / UPN
- 8) CV 2025-188 Accord-cadre de coopération internationale - Beneméríta Université autonome de Puebla (BUAP Mexique) / UPN
- 9) CV 2025-190 Convention spécifique d'échange d'étudiants - Beneméríta Université autonome de Puebla (BUAP Mexique) / UPN

b) Convention de formation

- 10) CV 2025-027 Convention d'accréditation conjointe dans le cadre du Master PluriTAL Domaine SHS Mention " Traitement Automatique des Langues " - Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) - Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) / UPN

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 30 JUIN 2025**

Après en avoir avisé :

Article 1 : Conventions internationales

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'ensemble des conventions internationales mentionnées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 9

Article 2 : Convention de formation

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la convention de formation mentionnée ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 9

Nanterre, le 30 juin 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

